

**Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)**

**Etats financiers et rapport du réviseur d'entreprises agréé au  
31 décembre 2025**

**Siège social :  
3, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Forme juridique : Etablissement public  
Numéro RCS : J58**

## Table des matières

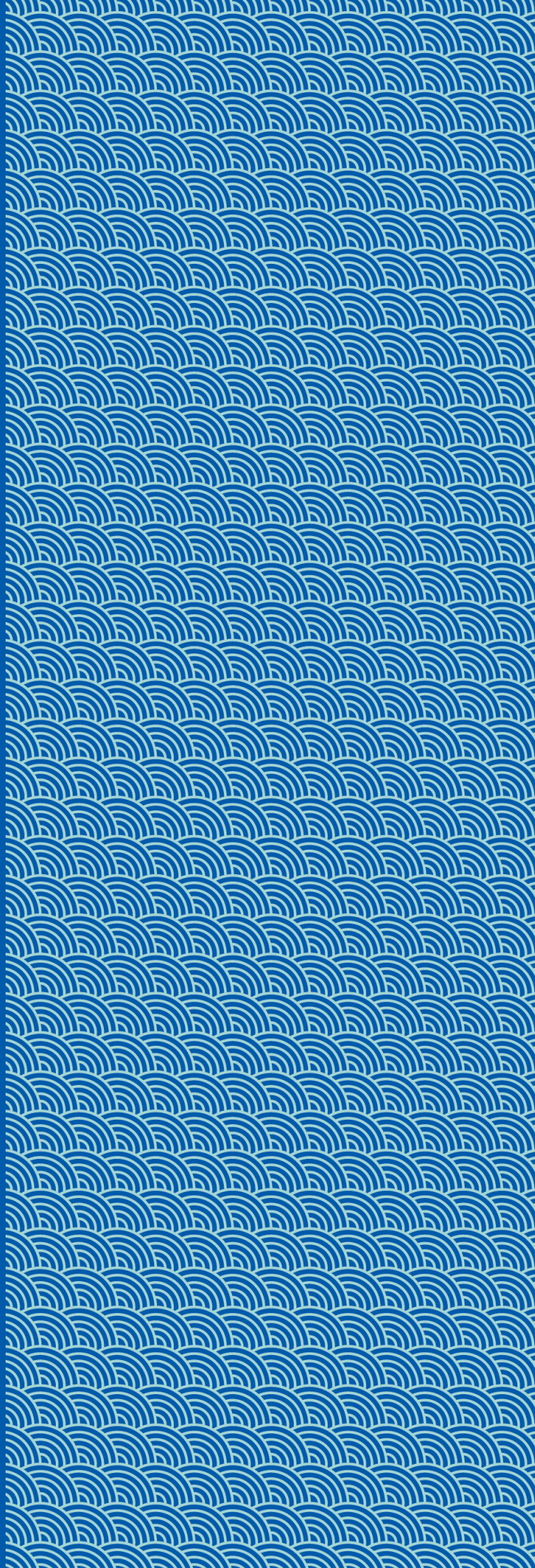
	Pages
Rapport d'activité	1 - 7
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	8 - 10
Etats financiers	
- Bilan	121- 12
- Compte de profits et pertes	13
- Annexe aux états financiers	14 - 23



FONDS SOUVERAIN  
INTERGÉNÉRATIONNEL

N° RCS J58

# RAPPORT D'ACTIVITE RELATIF A L'EXERCICE 2025



### STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET ORGANISATIONNELLE

#### COMITE DIRECTEUR

Au 31 décembre 2025, le comité directeur du Fonds souverain est composé des membres suivants :

- M. Bob Kieffer, Président,
- Mme Yasmin Gabriel, Vice-présidente,
- M. Claude Kremer,
- Mme Anne-George Kuzuhara,
- M. Jacques Schmit

En 2025, le comité directeur du Fonds souverain a tenu 6 réunions, chaque fois en présence du comité d'investissement.

#### COMITE D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2025, le comité d'investissement du Fonds souverain est composé des membres suivants :

- M. Bob Kieffer, Président du comité directeur,
- M. André Birget, membre externe,
- M. Aly Kohll, membre externe,
- Mme Jane Wilkinson, membre externe.

Le comité d'investissement a participé à l'ensemble des 6 réunions du comité directeur. À cela s'ajoutent 3 réunions supplémentaires tenues uniquement entre les membres du comité d'investissement, dédiées à la revue de la politique d'investissement en 2025.

#### CONTRATS ET COMPTABILITE

Le comité directeur a adopté les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024 et le rapport d'activité 2024 du Fonds souverain lors de sa réunion du 10 mars 2025.

Le comité directeur a ensuite soumis les comptes financiers 2024 du Fonds souverain vérifiés par EY Luxembourg pour approbation au Gouvernement en Conseil et lesdits comptes financiers ont été approuvés par ce dernier lors de sa séance du 28 mars 2025. Le Gouvernement en Conseil a également pris acte du rapport d'activité 2024 qui lui a été soumis pour information, ensemble avec les comptes financiers 2024.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 3, alinéa 4, de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015), les comptes financiers ont été publiés le 10 avril 2025 au Recueil Électronique des Sociétés et Associations. Conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 3, alinéa 5, de la loi précitée, le comité directeur a adressé le rapport sur les activités au cours du premier semestre et la situation du Fonds souverain à la fin du premier semestre au Gouvernement en Conseil le 7 août 2025, qui a marqué son accord avec lesdits documents lors de sa séance du 12 septembre 2025.

## DOTATION BUDGETAIRE

Le Fonds souverain a reçu au cours du premier semestre 2025 la dotation budgétaire annuelle de l'État d'un montant de 62.117.423,48 EUR. Conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 5, de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015), le montant de 50 millions EUR a été ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

## RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2025

Au 31 décembre 2025, le Fonds souverain fait état d'un actif de 784.330.646,73 EUR.

Sur l'exercice, la performance du Fonds s'établit à 2,61% en « time-weighted return » et à 2,77% en « money-weighted return ». Depuis la date du premier investissement, la performance cumulée atteint 38,30% en « time-weighted return » (soit 3,43% par an) et 38,16% en « money-weighted return » (soit 3,42% par an).

Ces résultats sont cohérents avec l'objectif stratégique du FSIL, à savoir dégager, dans le temps, une performance supérieure ou égale au plus élevé entre le niveau-cible d'inflation de la Banque centrale européenne et le taux d'intérêt d'un emprunt de l'État luxembourgeois à 10 ans.

La performance 2025 doit être appréciée au regard de la structure d'allocation alors en vigueur et de la stratégie d'investissement durable mise en place depuis 2020, qui ensemble ont défini la composition du portefeuille.

Ainsi, deux éléments expliquent principalement l'évolution en 2025 :

- Une allocation obligataire structurellement élevée (57%), dans un contexte où les marchés obligataires ont connu une performance peu dynamique.
- Le choix assumé du FSIL d'appliquer, depuis 2020, des critères SRI/ESG, alors que les segments ESG ont affiché en 2025 des performances plus modérées que les segments non-ESG.

Pour dynamiser la performance du Fonds après sa première décennie d'existence et compte tenu de la nécessité de mieux répondre aux priorités économiques, sociétales et environnementales du pays, le FSIL a engagé en 2025 une révision de sa politique générale afin d'adapter sa stratégie d'investissement et de renforcer sa capacité à atteindre ses objectifs à long terme.

La nouvelle politique, adoptée par le Comité directeur le 15 juillet 2025 et approuvée par le Gouvernement en Conseil le 24 juillet 2025, introduit une allocation stratégique réajustée (voir tableau ci-dessous). Elle prévoit notamment une réduction du poids des obligations (de 57% à 32%), un renforcement de l'exposition aux actions (de 40% à 50%) et l'introduction d'une poche d'actifs alternatifs (jusqu'à 15%) — en particulier en private equity.

Classe d'actifs	Borne stratégique basse	Borne interne basse	Allocation stratégique	Borne interne haute	Borne stratégique haute
Liquidités			3%		
Obligations	22%	27%	32%	37%	42%
Actions	40%	45%	50%	55%	60%
Private Equity	0%	0%	10%	15%	20%
Immobilier	0%	0%	4%	8%	12%
Crypto-actifs	0%	0%	1%	2%	3%

La transition entre l'ancienne et la nouvelle allocation est en cours et se déroule de manière progressive. Ainsi, au 31 décembre 2025, l'allocation obligataire restait encore supérieure à la borne stratégique haute, conformément aux modalités de transition prévues.

### **Contexte économique**

En dépit de l'annonce, le 2 avril 2025, de tarifs douaniers américains sur les importations en provenance du reste du monde, l'économie mondiale s'est révélée particulièrement résiliente. En 2025, le PIB mondial a progressé de 3,3%, soit au même rythme qu'en 2024, et l'inflation mesurée au niveau mondial s'est de nouveau ralentie après le choc post-Covid de 2022, à 4,1% en 2025, contre 5,8% en 2024.

Au niveau des pays développés, la tendance de désinflation des années précédentes a été moins importante. En zone euro, le taux d'inflation était au mois de décembre exactement au niveau-cible de la Banque centrale, à savoir 2%, avec un taux d'inflation moyen de 2,1% au cours de l'année. Aux États-Unis, le taux d'inflation était de 2,7% en fin d'année 2025, contre 2,9% en fin d'année 2024.

Sur base des chiffres préliminaires, la croissance économique de la zone euro était de 1,4% et celle des États-Unis de 2,2%. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance du PIB devrait rester inchangée au niveau mondial en 2026, à 3,3%, avec une légère accélération aux États-Unis, à 2,4% et une très légère décélération en zone euro à 1,3%. Pour 2027, le FMI anticipe une croissance de 2% outre-Atlantique et de 1,4% en zone euro, dans un contexte de croissance du PIB mondial de 3,2%. Après cinq années consécutives de croissance au niveau mondial et aux États-Unis, le FMI table sur deux années supplémentaires sans récession.

Le FMI prévoit pour 2026 une désinflation supplémentaire vers 1,9% au niveau de la zone euro et vers 2,4% aux États-Unis. En 2027, les tendances resteraient plutôt stables, avec une inflation de 2,1% en zone euro et de 2,2% outre-Atlantique. Selon le FMI, la tendance de désinflation reste inchangée au niveau mondial, à 3,7% en 2026 et 3,4% en 2027<sup>1</sup>.

### **Marchés de taux**

En 2025, la Réserve fédérale américaine (FED) et la Banque centrale européenne (BCE) ont chacune assoupli leur politique monétaire, avec une baisse cumulée des taux directeurs de 75 points de base (bp) pour le dollar américain au 2<sup>ème</sup> semestre 2025 et de 100 bp pour l'euro au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

La fourchette des taux-cibles de la FED est passée de [4,25% - 4,5%] en début d'année à [3,50% - 3,75%] en fin d'année après trois baisses de taux au 2<sup>ème</sup> semestre 2025. Le taux à 10 ans en USD était en baisse à 3,780% en fin d'année 2025 contre 4,076% au 31 décembre 2024. Ce taux a connu quatre phases d'évolution en 2025 : d'abord une forte baisse de la mi-janvier jusqu'au « Liberation Day » du 2 avril, puis une forte hausse jusqu'à la 2<sup>ème</sup> moitié de mai, puis une longue phase de baisse progressive jusqu'à la mi-octobre, suivie d'une dernière phase de lente hausse pour finir l'année en recul d'environ 30 bp. Le taux à 2 ans en USD affichait une baisse plus marquée, à 3,301% en fin d'année 2025 contre 4,086% au 31 décembre 2024. La courbe des taux en USD est donc plus pentue, avec un écart entre le taux à 10 ans et celui à 2 ans de 47,65 bp contre -1 bp au 31 décembre 2024.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé à quatre baisses de taux directeurs en 2025, toutes au 1<sup>er</sup> semestre 2025 dans un contexte d'inflation sous contrôle. Au sein de la zone euro, le taux de la facilité de dépôt auprès de la BCE est de 2% à la fin de l'année 2025 contre 3% en fin d'année 2024.

---

<sup>1</sup> Toutes les données macroéconomiques et financières (à l'exception des données spécifiques au FSIL) proviennent de Bloomberg telles que publiées entre le 31 décembre 2023 et le 31 janvier 2026.

Le taux à 10 ans en EUR est passé de 2,360% au 31 décembre 2024 à 2,927% au 31 décembre 2025, soit une hausse de 56,7 bp au cours de l'exercice. Le taux à 2 ans en EUR est resté globalement stable, à 2,263% au 31 décembre 2025, contre 2,192% au 31 décembre 2024. La courbe des taux en EUR est donc également plus pentue. Pour l'EUR, l'écart entre le taux à 10 ans et celui à 2 ans est de 66,5 bp à la fin décembre 2025 contre 16,8 bp à la fin décembre 2024.

À la fin de l'exercice, le 31 décembre 2025, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR affichait, pour une duration ISMA de 6 (contre 6,24 fin décembre 2024), un rendement jusqu'à échéance de 3% (2,9964% pour être précis), contre 2,83%, fin décembre 2024.

À la même date, l'indice Bloomberg US Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR affichait, pour une duration modifiée de 6 (contre 6,08 fin décembre 2024), un rendement jusqu'à échéance de 4,315%, tandis que le nouvel indice de référence du fonds, l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR affichait, pour une duration modifiée de 6,35, un rendement jusqu'à échéance de 3,519%.

### **Marchés actions**

En 2025, la thématique de l'intelligence artificielle était, une fois encore, omniprésente sur les marchés financiers : d'abord négativement en début d'année, avec le choc « Deepseek » dès février 2025, puis positivement à partir de la mi-mai 2025, avec une accélération marquée au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Contrairement aux années précédentes, les indices européens ont nettement surperformé les indices américains, notamment en raison de la baisse marquée du dollar face à l'euro. Surtout les valeurs de substance européennes, parmi lesquelles figuraient en 2025 les valeurs financières et les « utilities » (ces dernières présentant une forte empreinte carbone), ont affiché des performances impressionnantes. En 2025, les indices SRI ont très fortement sous-performé les indices sans filtre SRI, la performance des indices MSCI SRI étant légèrement supérieure à 0%, tant en Europe qu'au niveau mondial.

La performance des indices boursiers des pays émergents était également supérieure à celle des pays développés, tout en restant inférieur à celle des indices européens, sauf au 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Ainsi, en 2025, l'indice « MSCI World Net Total USD Return », libellé en EUR, était en hausse de 6,77% et l'indice « MSCI Europe Net Total EUR Return » de 19,39%, soit une nette surperformance par rapport au « MSCI World Net Total USD Return », libellé en EUR. L'indice « MSCI World SRI Net EUR Return » affiche une performance « total-return » de 0,49% et l'indice « MSCI Europe SRI Net EUR Return » une de 2,86% sur la même période.

À la fin de l'exercice, au 31 décembre 2025, l'indice MSCI World, avec un taux de dividende brut de 1,6%, se paie 3,93 fois la valeur des fonds propres et 22,578 fois le bénéfice net ajusté de l'exercice social en cours. L'indice MSCI World SRI est légèrement plus cher, avec un taux de dividende brut de 1,59%, 4,29 fois la valeur comptable des fonds propres et 23,027 fois le bénéfice net ajusté de l'exercice social en cours. À la même date, l'indice MSCI Europe, avec un taux de dividende brut de 2,95%, se paie 2,42 fois la valeur comptable des fonds propres et 16,692 fois le bénéfice net ajusté de l'exercice social en cours.

## Les actifs du fonds

### Allocation et performance

Au 31 décembre 2025, l'exposition « actions » du Fonds souverain est exclusivement constituée d'ETFs dont les investissements répliquent au mieux des indices boursiers « sustainable responsible investment » (SRI) de MSCI, à savoir les indices MSCI World SRI et MSCI Europe SRI. Comme en 2024, la concentration de l'indice MSCI World SRI sur le secteur de la technologie, due au poids excessif de la méga-cap américaine Nvidia, rend difficile une réplification parfaite de cet indice.

L'exposition en obligations libellées en EUR est également implémentée via des fonds qui investissent en obligations vertes (fonds Mirova), qui répliquent des indices obligataires « sustainable » (fonds Amundi et 1<sup>er</sup> fonds iShares) ou qui investissent en dette souveraine des pays-membres de l'UE en fonction de la capacité d'énergie renouvelable installée dans chaque pays (2<sup>ème</sup> fonds iShares). L'exposition en obligations libellées en USD a été encore plus orientée vers l'indice obligataire USD Aggregate, avec un biais « ESG Aware », en fin d'exercice social par rapport au début du même exercice.

Les opérations suivantes ont été réalisées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 :

- la vente intégrale de la position du Natixis AM Funds - Ostrum SRI Euro Aggregate, avec l'ISIN LU0935223387 pour les parts institutionnelles,
- la vente intégrale d'un des trois fonds en obligations libellées en USD, sans filtre « ESG » et/ou « SRI », à savoir le Schwab US Aggregate Bond ETF, ayant l'ISIN US8085248396,
- la vente intégrale d'un ETF sur le MSCI Europe SRI, à savoir le BNP Paribas Easy MSCI Europe SRI PAB UCITS ETF, ayant l'ISIN LU1753045415,
- l'achat supplémentaire de parts de l' Amundi MSCI World SRI Climate Paris Aligned UCITS ETF, avec l'ISIN IE000Y77LGG9,
- l'achat supplémentaire de parts du BNP Paribas Easy MSCI World SRI PAB, avec l'ISIN LU1615092217, et finalement,
- l'achat de trois ETFs de droit américain sur le bitcoin, à savoir les ETFs d'iShares (« brand » ETF de Blackrock), de Bitwise Asset Management (« The world's largest crypto index fund manager ») et d'ARK AM, dont la volatilité élevée est assumée dans le contexte d'un horizon d'investissement à long terme.

S'y ajoute un engagement au niveau du AMUF European Private Equity II, géré par le Fonds Européen d'Investissement, pour EUR 20 millions, dont environ EUR 3,6 millions ont fait l'objet d'appels de capital par le gestionnaire à la fin de l'année 2025.

Classe d'actifs	Borne stratégique basse	Borne interne basse	Allocation actuelle	Allocation actuelle en EUR	Allocation stratégique	Borne interne haute	Borne stratégique haute
Liquidités (*)			4,43%	34.740.262	3,00%		
Obligations	22%	27%	42,88%	336.315.006	32,00%	37%	42%
Actions	40%	45%	51,49%	403.870.160	50,00%	55%	60%
Private Equity	0%	0%	0,45%	3.533.487	10,00%	15%	20%
Immobilier	0%	0%	0,00%	0	4,00%	8%	12%
Crypto-Actifs	0%	0%	0,75%	5.871.732	1,00%	2%	3%
Total			100,00%	784.330.647	100,00%		

(\*) y compris plus-value ou moins-value latente sur la couverture du risque de change EUR/USD

## Positions et indices de référence

Le tableau ci-après donne un aperçu des positions du Fonds, qui se composent pour l'essentiel d'ETFs et de liquidités. Il contient également des indications sur le poids de ces positions ainsi que sur la performance des indices de référence.

Classe d'actifs	Nom de l'ETF, resp. de l'OPCVM	Code ISIN	Devise	Prix/VNI par part	Actifs (en mio. devise)	Total-return (en EUR)			Expense ratio	Position actuelle	Poids actuel
						2023	2024	2025			
Obligations	Amundi Euro Aggregate Bond ESG	LU2182388236	EUR	45.518	1165,61	6,96%	2,44%	1,05%	16 bp	56.897.500,00	7,23%
	iShares EUR Aggregate Bond ESG SRI UCITS ETF	IE0083DHCXQ41	EUR	108.790	1614,91	7,08%	2,50%	1,08%	16 bp	62.554.250,00	7,98%
	iShares Euro Govt Bond Climate UCITS ETF	IE009LDGH553	EUR	4.376	2246,73	7,23%	1,92%	0,48%	9 bp	17.939.960,00	2,29%
	Mirova Funds - Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund	LU0914784453	EUR	49.408.490	891,18	8,45%	3,73%	2,07%	31 bp	42.985.386,30	5,48%
	iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF	US4642872265	USD	99.880	135693,95	2,01%	8,14%	-5,49%	3 bp	51.041.648,93	6,51%
	iShares ESG Aware U.S. Aggregate Bond ETF	US46435U5496	USD	47.856	4396,76	1,94%	7,99%	-5,55%	10 bp	53.796.099,14	6,80%
	Vanguard Total Bond Market ETF	US9219378356	USD	74.070	146176,36	2,12%	8,11%	-5,56%	3 bp	51.100.161,83	6,52%
	Bloomberg Global - Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR		EUR			4,75%	1,68%	2,68%			42,88%
	Amundi MSCI World SRI Climate Paris Aligned UCITS ETF	IE000Y77L009	EUR	103.620	3059,35	20,45%	15,51%	0,99%	18 bp	82.896.000,00	10,57%
	BNP Paribas Easy MSCI World SRI PAB	LU1615092217	EUR	21.210	900,00	34,76%	16,22%	-1,20%	26 bp	47.722.500,00	6,08%
iShares MSCI World SRI UCITS ETF	IE0089Y2J069	EUR	12.202	6236,74	20,70%	18,25%	1,55%	20 bp	73.822.100,00	9,41%	
UBS MSCI World Socially Responsible UCITS ETF/Lux	LU0629459743	EUR	160.620	3930,19	24,53%	23,64%	0,39%	22 bp	80.310.000,00	10,24%	
Amundi MSCI Europe SRI Climate Paris Aligned ETF	LU1861137484	EUR	84.886	1238,52	17,37%	7,95%	2,61%	18 bp	62.391.210,00	7,95%	
iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF	IE00852V1196	EUR	70.470	2969,27	17,17%	5,29%	3,92%	20 bp	56.728.350,00	7,23%	
MSCI World SRI Net Return EUR Index					23,50%	21,55%	0,49%			51,49%	
Crypto-actifs	ARK 21Shares Bitcoin ETF	US0409191022	EUR	29.050	3303,45			-18,04%	21 bp	1.731.964,91	0,22%
	Bitwise Bitcoin ETF	US09174C1045	EUR	47.560	3366,30			-18,03%	20 bp	2.025.381,34	0,26%
	iShares Bitcoin Trust ETF	US46438F1012	EUR	49.650	67458,46			-18,07%	25 bp	2.114.585,49	0,27%
Private Equity	AMUF - European Private Equity II	no ISIN	EUR	1.030	0,00			n/a	n/a	3.533.486,84	0,45%
Instruments de couverture (change à terme EUR/USD échéance 16 janvier 2026)										135.715,50	0,02%
Liquidités										34.604.546,65	4,41%

Toutes les performances « Total-return » sont calculées par rapport à un investisseur dont la devise de référence est l'EUR.  
Sources : Rapports AMUF et TripleA, Morningstar et Bloomberg au 31 décembre 2025

Le Fonds suit une politique de couverture systématique du risque de change EUR/USD pour au moins 90% du montant nominal de la position libellée en USD. Le dollar s'est déprécié en 2025, passant d'un niveau de 1,0419 en clôture au 31 décembre 2024 à un niveau de 1,1746 en clôture au 31 décembre 2025, soit d'environ 10,693%, par rapport à l'euro. Le Fonds a réalisé une plus-value cumulée sur la couverture de change en 2025.

Président



**Shape the future  
with confidence**

**Ernst & Young**  
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Tél : +352 42 124 1  
www.ey.com/en\_lu

B.P. 780  
L-2017 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B47771  
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :  
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

## **Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

Au Gouvernement en Conseil et au Comité directeur du  
Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg  
3, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (« le Fonds ») comprenant le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Comité directeur. Les autres informations se composent des informations contenues dans le « Rapport d'activité relatif à l'exercice 2025 », mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.



**Shape the future  
with confidence**

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Comité directeur et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers**

Le Comité directeur est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité directeur a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

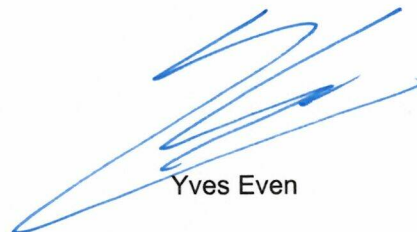


**Shape the future  
with confidence**

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité directeur, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité directeur du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé



Yves Even

Luxembourg, le 4 mars 2026

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Bilan au 31 décembre 2025 (exprimé en EUR)

Actif	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Actif immobilisé</u></b>	<b>749.726.100,08</b>	<b>688.907.335,20</b>
Immobilisations financières		
- Titres ayant le caractère d'immobilisations	<b>Note 3</b> 749.726.100,08	688.907.335,20
<b><u>Actif circulant</u></b>	<b>34.604.546,65</b>	<b>12.982.484,01</b>
Autres créances	0,00	0,00
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	34.604.546,65	12.982.484,01
<b>Total du bilan (Actif)</b>	<b><u>784.330.646,73</u></b>	<b><u>701.889.819,21</u></b>

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Bilan (suite) au 31 décembre 2025 (exprimé en EUR)

Passif	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Capitaux propres</u></b>	<b>784.266.475,11</b>	<b>701.831.218,16</b>
Dotations de l'Etat	<b>Note 4</b> 643.336.640,39	581.219.216,91
Résultats reportés	120.612.001,25	78.683.677,00
Résultat de l'exercice	20.317.833,47	41.928.324,25
<b><u>Dettes</u></b>	<b>64.171,62</b>	<b>58.601,05</b>
Dettes sur achats et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	64.171,62	58.601,05
<b>Total du bilan (Passif)</b>	<b><u><u>784.330.646,73</u></u></b>	<b><u><u>701.889.819,21</u></u></b>

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Compte de profits et pertes

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

Compte de profits et pertes		2025	2024
<b>Matières premières et consommables et autres charges externes</b>			
b) Autres charges externes	<b>Note 5</b>	-596.804,71	-403.619,35
<b>Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé</b>			
b) autres produits ne figurant pas sous a)	<b>Note 7</b>	20.477.450,25	41.645.091,66
<b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>			
b) autres intérêts et produits financiers	<b>Note 7 et 8</b>	437.187,93	686.851,94
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>20.317.833,47</u></b>	<b><u>41.928.324,25</u></b>

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### Note 1 - Généralités

Par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir - première partie (2015), il a été institué un établissement public, placé sous l'autorité du ministre ayant les Finances dans ses attributions et jouissant de la personnalité juridique, dénommé « Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL) » et désigné ci-après par « Fonds ». La loi a été modifiée pour la dernière fois le 20 décembre 2024.

Le siège du Fonds est à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

La mission du Fonds consiste à réaliser une épargne dont les revenus pourront être utilisés, sous certaines conditions et dans certaines limites, pour contribuer au bien-être des générations futures.

Le Fonds dispose de l'autonomie financière et est alimenté par une dotation budgétaire annuelle d'au moins 50 millions d'euros. D'autres recettes considérées comme non récurrentes peuvent s'y ajouter.

Les dotations annuelles futures sont ajustées pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation nationale (IPCN).

L'Etat verse la dotation annuelle au Fonds au plus tard le 30 avril de chaque année.

Le Gouvernement en Conseil peut décider, au plus tôt vingt ans après la date de constitution du Fonds, ou lorsque les avoirs du Fonds dépassent 1 milliard d'euros, d'affecter au budget de l'Etat au maximum 50 pour cent des revenus dégagés par les avoirs du Fonds au cours de l'exercice précédent.

Les organes du Fonds sont le comité directeur et le comité d'investissement.

Le comité directeur assure la gestion et l'administration des avoirs du Fonds conformément à la mission de ce dernier. Il a tous les pouvoirs de gestion et d'administration requis pour ce faire.

Le comité directeur gère le Fonds dans toutes les affaires qui n'ont pas été déferées à un autre organe par la loi ou des règlements. Il lui appartient notamment :

- a) de définir la politique du Fonds ;
- b) d'établir les principes et procédures devant régir la gestion et l'administration du Fonds,
- c) de statuer sur le budget annuel ; et
- d) d'arrêter les états financiers du Fonds.

## **Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)**

### **Annexe aux états financiers**

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### **Note 1 - Généralités (suite)**

La décision visée au point a) ci-dessus est soumise pour approbation au Gouvernement en Conseil.

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État est agent bancaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds sont également soumis pour approbation au Gouvernement en Conseil et sont publiés au Registre de Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation.

L'année comptable du Fonds est identique avec l'année civile.

Le comité directeur adresse chaque année au Gouvernement en Conseil et à la Chambre des Députés, pour le 31 mars au plus tard, le rapport d'activité de l'année écoulée. Il adresse en outre chaque année au Gouvernement en Conseil, pour le 31 août au plus tard, un rapport sur les activités au cours du premier semestre et la situation financière à la fin du premier semestre.

Le Fonds est soumis au contrôle de la Cour des comptes conformément aux dispositions légales réglant le fonctionnement de cette Cour.

#### **Note 2 – Méthodes comptables**

##### **2.1 Principes généraux**

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg telles que définies dans la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Le Fonds adopte, par application de l'article 26(4) de cette même loi, certaines dérogations à ces schémas afin d'assurer une image fidèle à ses états financiers en considération des spécificités de ses activités.

La préparation des états financiers annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au comité directeur d'exercer leur jugement dans l'application des méthodes comptables. Le comité directeur estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Fonds.

Le Fonds fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période. Les estimations et jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

##### **2.2 Dotation de l'Etat**

Le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg a été créé selon la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015). Il est alimenté par une dotation budgétaire annuelle d'au moins 50 millions d'euros. Il peut être alimenté par d'autres recettes considérées comme non récurrentes.

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### Note 2 – Méthodes comptables (suite)

Le montant de 50 millions d'euros est ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

L'Etat verse la dotation annuelle au Fonds au plus tard le 30 avril de chaque année.

La dotation de l'Etat est comptabilisée chaque année par augmentation du compte de capital social.

#### 2.3 Frais d'établissement

Le Fonds n'a pas supporté des frais d'établissement lors de sa mise en place.

#### 2.4 Base de conversion des éléments exprimés en monnaie étrangère

Le Fonds tient sa comptabilité en euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les postes de bilan exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de change réalisés ainsi que les bénéfices et pertes de change non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les opérations effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties dans la monnaie de présentation des états financiers au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Les éléments évalués à la juste valeur sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les différences de change sur les éléments d'actif ou de passif comptabilisés à la juste valeur sont enregistrées au compte de profits et pertes avec les variations de juste valeur.

#### 2.5 Immobilisations financières

Les instruments financiers sont évalués par référence à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée selon les modalités suivantes :

- les instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé ou sur un MTF (multilateral trading facility) sont évalués au dernier prix de marché publié par le marché réglementé ou le MTF concerné ;
- les parts d'OPCVM-non ETF sont évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire publiée par l'OPCVM concerné ou sa société de gestion ;
- les autres instruments financiers sont évalués à leur valeur de réalisation probable qui sera estimée avec prudence et bonne foi selon les procédures fixées par l'agent bancaire et acceptées par le comité directeur.

La variation de la juste valeur des valeurs mobilières est enregistrée au compte de profits et pertes.

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### Note 2 – Méthodes comptables (suite)

##### 2.6 Instruments de couverture

Certaines positions de la classe d'actif « immobilisations financières » sont libellées en USD. A l'exception des investissements en crypto-actifs, le Fonds a décidé de couvrir ce risque de change par des opérations de change à terme mensuelles à hauteur de 95% du montant global de cette classe d'actif

Le pourcentage de couverture est suivi continuellement et est ajusté lors d'un dépassement des limites de 90% et 100%.

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur basée sur leur valeur estimée selon les techniques d'évaluation décrites ci-après. Les pertes non réalisées et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. La juste valeur des instruments de couverture correspond :

- au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les instruments de couverture admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé ;
- à la valeur de réalisation déterminée par l'utilisation des méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses faites par le comité directeur et les conditions de marché existant à la date de clôture du bilan.

##### 2.7 Créances de l'actif circulant

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

##### 2.8 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### Note 3 - Immobilisations financières

L'évolution du coût d'acquisition du portefeuille titres se présente de la manière suivante :

	2025	2024
	EUR	EUR
Coût d'acquisition en début d'année	<u>597.815.754,03</u>	<u>521.669.522,77</u>
Acquisitions	165.856.268,79	96.948.325,84
Cessions	<u>-100.801.332,97</u>	<u>-20.802.094,58</u>
<b>Coût d'acquisition en fin d'année</b>	<b>662.870.689,85</b>	<b>597.815.754,03</b>

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers au 31 décembre 2025 (exprimé en EUR)

#### Note 3 - Immobilisations financières (suite)

En date du 31 décembre 2025, le portefeuille titres et les instruments de couverture du Fonds se présentent comme suit :

	ISIN	NOMBRE DE TITRES AU 31/12/2025	COÛT D'ACQUISITION EUR AU 31/12/2025	VALEUR UNITAIRE DE MARCHE EN DEVISE AU 31/12/2025	EVALUATION EN EUR AU 31/12/2025	PLUS/MOINS VALUE NON REALISEE EN EUR AU 31/12/2025
<u>Obligations en EUR</u>						
iShares Euro Aggregate Bond UCITS ETF	IE00B3DKXQ41	575.000	64.594.114,51	108,7900	62.554.250,00	-2.039.864,51
Amundi Index Euro Agg SRI UCITS ETF	LU2182388236	1.250.000	56.519.916,40	45,5180	56.897.500,00	377.583,60
iShares Euro Govt Bond Climate UCITS ETF	IE00BLDGH553	4.100.000	18.553.972,96	4,3756	17.939.960,00	-614.012,96
Mirova Funds - Euro Green and Sustainable Bond Fund	LU0914734453	870	44.612.732,96	49.408,4900	42.985.386,30	-1.627.346,66
<u>Obligations en USD</u>						
iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF	US4642872265	600.000	57.506.105,46	99,8800	51.041.648,93	-6.464.456,53
Vanguard Total Bond Market ETF	US9219378356	810.000	58.194.652,24	74,0700	51.100.161,83	-7.094.490,41
iShares ESG U.S. Aggregate Bond ETF	US46435U5496	1.320.000	55.625.192,80	47,8500	53.796.099,14	-1.829.093,66
<u>Actions de pays développés</u>						
UBS ETF - MSCI World Socially Responsible UCITS ETF	LU0629459743	500.000	54.883.217,98	160,6200	80.310.000,00	25.426.782,02
iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR-Acc	IE00BYX2JD69	6.050.000	47.797.851,73	12,2020	73.822.100,00	26.024.248,27
Amundi MSCI World SRI Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF	IE000Y77LGG9	800.000	63.917.836,83	103,6200	82.896.000,00	18.978.163,17
BNP Paribas Easy MSCI World SRI S-Series 5% Capped UCITS ETF	LU1615092217	2.250.000	38.645.388,44	21,2100	47.722.500,00	9.077.111,56
<u>Actions européennes</u>						
iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF EUR-Acc	IE00B52VJ196	805.000	38.799.633,55	70,4700	56.728.350,00	17.928.716,45
Amundi Index MSCI Europe SRI UCITS ETF DR	LU1861137484	735.000	51.695.956,40	84,8860	62.391.210,00	10.695.253,60
<u>Fonds private equity</u>						
Asset Management Umbrella Fund - European Private Equity II	n/a	3.431.840	3.627.927,21	1,0296	3.533.486,84	-94.440,37
<u>Fonds - Autres</u>						
Bitwise Bitcoin ETF	US09174C1045	50.000	2.723.483,01	47,5600	2.025.381,14	-698.101,87
ARK 21Shares Bitcoin ETF	US0409191022	70.000	2.328.216,31	29,0500	1.731.964,91	-596.251,40
iShares ETF Tracker Bitcoin	US46438F1012	50.000	2.844.491,06	49,6500	2.114.385,49	-730.105,57
Total (EUR)			662.870.689,85		749.590.384,58	86.719.694,73
<u>Instruments de couverture</u>						
Change Terme EUR/USD (éch. 16 janvier 2026)	n/a	n/a	n/a	n/a	135.715,50	135.715,50
Total (EUR)			662.870.689,85		749.726.100,08	86.855.410,23

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### Note 3 - Immobilisations financières (suite)

Afin de prendre une exposition à un moindre coût sur les différentes classes d'actifs définies dans la politique d'investissement, le Fonds investit, depuis sa création, dans des fonds d'investissement indiciels sous forme ETF (exchange traded fund) ou OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières au sens de la directive 2009/65/CE). Ces fonds indiciels suivent les indices de marché de référence des différentes classes d'actifs respectives (benchmarks) et ne sont pas activement gérés. Leurs coûts de fonctionnement internes sont peu importants.

Dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des critères de « Socially Responsible Investing (SRI) » dans le portefeuille, le Fonds a lancé en 2020 une stratégie de réallocation des investissements. Il a, dès à présent, achevé une transition complète s'agissant des ETF-actions, ainsi qu'une transition partielle au niveau des ETF-obligations.

Le Fonds a décidé d'investir à partir de l'année 2025 dans des placements alternatifs pour des raisons de diversification des sources de rendement et de réduction de la corrélation aux marchés traditionnels.

Le choix d'affectation du portefeuille titres en immobilisation financière a été effectué pour refléter une optique d'investissement à long terme. Ce classement ne préjudicie pas le fait que la majorité des instruments détenus au 31 décembre 2025 par le Fonds sont hautement liquides et pourraient être vendus à brève échéance.

#### Note 4 - Dotations de l'Etat

La dotation versée au titre de l'année 2025 s'élève à 62.117.423,48 EUR. Au 31 décembre 2025, le total des dotations versées s'élève à 643.336.640,39 EUR.

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### Note 5 - Autres charges externes

Au 31 décembre 2025, ce poste est composé des éléments suivants :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	EUR	EUR
Honoraires réviseurs	23.501,21	17.965,51
Honoraires comptables	14.777,63	17.341,92
Frais bancaires	1.657,34	1.120,13
Garde des titres	412.663,02	367.122,19
Documentation	52,05	69,60
Autres rémunérations (Note 6)	144.153,46	0,00
	<u><u>596.804,71</u></u>	<u><u>403.619,35</u></u>

#### Note 6 - Rémunérations des membres du comité directeur et du comité d'investissement

Une rémunération d'un montant de 144.153,46 EUR a été versée pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 décembre 2025, correspondant à la rémunération des membres du comité directeur, du comité d'investissement et du secrétariat telle que fixée par le règlement grand-ducal du 25 mars 2025. Cette rémunération est payable annuellement en fin d'exercice, sous réserve d'un taux de participation aux réunions supérieur à 50%.

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### Note 7 - Produits et charges financiers

L'ensemble des produits et charges liés aux instruments financiers est présenté dans une seule rubrique au niveau du compte de profits et pertes et détaillé de la manière suivante :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	EUR	EUR
<b>Dividendes :</b>		
Dividendes	11.030.202,24	9.344.676,53
<b>Gains et pertes réalisés :</b>		
Plus-value réalisée sur les instruments de couverture	26.523.399,48	10.395.202,96
Moins-value réalisée sur les instruments de couverture	-10.742.285,09	-19.176.133,29
Plus-value réalisée sur le portefeuille titres	6.872.283,40	6.824.192,77
Moins-value réalisée sur le portefeuille titres	-7.975.683,47	-524.192,21
Plus-value réalisée sur le portefeuille titres (effets de change)	0,00	172.169,40
Moins-value réalisée sur le portefeuille titres (effets de change)	-994.295,36	0,00
Intérêts bancaires sur compte courant	437.187,93	686.851,94
<b>Gains et pertes non réalisés :</b>		
Variation de la plus/moins-value non réalisée sur le portefeuille titres (sans effet de change)	17.605.969,28	27.634.328,17
Variation de la plus/moins-value non réalisée sur le portefeuille titres (effet de change)	-23.685.619,38	12.120.648,85
Plus-value non réalisée sur les instruments de couverture	135.715,50	0,00
Moins-value non réalisée sur les instruments de couverture	0,00	-1.707.763,65
Reprise de la plus/moins-value non réalisée sur les instruments de couverture de l'exercice précédent	1.707.763,65	-3.438.037,87
<b>Total :</b>	<b>20.914.638,18</b>	<b>42.331.943,60</b>

## Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

### Annexe aux états financiers

au 31 décembre 2025

(exprimé en EUR)

#### Note 8 - Autres intérêts et autres produits financiers

Les avoirs en banques du Fonds ont fait l'objet d'une rémunération positive au cours de l'exercice sur les dépôts à terme pour un montant de 437.187,93 EUR (2024 : 686.851,94).

#### Note 9 - Impôts

Le Fonds est exempt des impôts directs au Luxembourg.

#### Note 10 - Engagements hors-bilan

Le Fonds est engagé au 31 décembre 2025 par un change à terme échéant le 16 janvier 2026 :

*Achat de 148.530.544,63 EUR*

*Vente de 174.300.000,00 USD*

Ce change à terme couvre, à hauteur d'environ 95%, le risque de change USD contre EUR en provenance des positions du portefeuille libellées en USD.

Le Fonds a des engagements d'investissement à hauteur de 16.568.159,54 EUR.

#### Note 11 – Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été identifié.